



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET REGLEMENTS CONTENTIEUX

Compte rendu d'activité arrêté à la date du 16 juin 2025, donc non définitif car des sanctions pour des matchs postérieurs à cette date pourront être éventuellement prononcées.

A ce jour la CDLD s'est réunie 36 fois en réunions restreintes dont **9 fois en réunions plénières.**

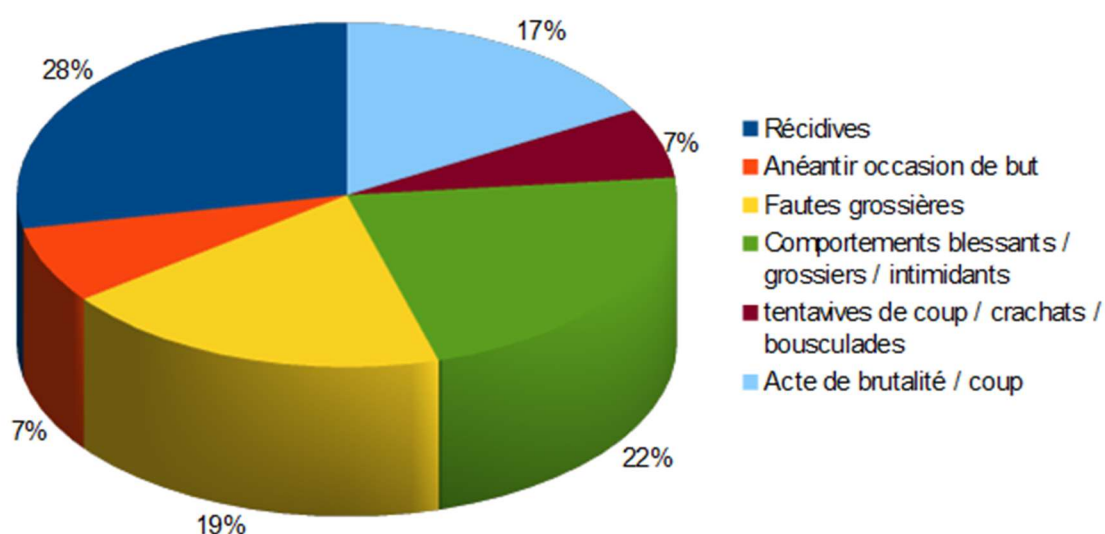
La commission a traité dans ces procès-verbaux 161 dossiers disciplinaires et 68 dossiers de contentieux.

CONSTAT

- Dossiers disciplinaires ouverts : **2058** (2072 pour la saison précédente soit une légère baisse de -0,68 %)
- Avertissements : 1880 (1846 pour la saison précédente soit une très légère augmentation de 1,84 %)
- Expulsions – suspensions : 167 (203 pour la saison précédente soit une baisse de -20,89 %)
- Suspensions supérieures à 8 matchs : 8
- Suspensions de 3 mois à 9 mois : 2
- Suspensions d'1 an à 5 ans : 2

Dans le cadre des statistiques de l'observatoire des comportements :

- 47 récidives d'avertissement (52 pour la saison précédente)
- 12 anéantissements d'occasion de but (22 pour la saison précédente)
- 32 fautes grossières (33 pour la saison précédente)
- 37 comportements blessants / grossiers / intimidants (55 pour la saison précédente)
- 11 tentatives de coup / crachats / bousculades (11 pour la saison précédente)
- 28 actes de brutalités (30 pour la saison précédente)



CONCLUSION

Sur la saison écoulée, **2 058 dossiers disciplinaires** ont été ouverts, contre **2 072** la saison précédente, soit une **très légère baisse de 0,68 %**. Cette diminution doit être analysée à la lumière du contexte global de la saison.

En effet, le nombre total de **matches seniors est passé de 765 à 677**, ce qui représente une **baisse significative de 11,5 %**. Il est donc logique que le volume d'incidents ait suivi cette tendance. Ainsi, la baisse globale des dossiers disciplinaires semble davantage liée à la réduction de l'activité qu'à une amélioration significative des comportements.

Les chiffres de l'observatoire des comportements montrent globalement une stabilité, voire une légère amélioration sur plusieurs points.

Toutefois, **ces chiffres doivent être lus avec prudence**. La société traverse une période marquée par une **augmentation générale des incivilités**, et le football amateur n'échappe pas à cette tendance. Certains comportements, bien que numériquement en baisse, restent **inadmissibles sur et autour des terrains**.

Face à cela, la **commission de discipline réaffirme sa détermination à sanctionner fermement les actes violents et les comportements mettant en danger l'intégrité physique ou morale des joueurs, arbitres et dirigeants**.

La Commission rappelle que les faits et gestes violents envers les arbitres et officiels ainsi que les propos à caractère raciste peuvent entraîner des poursuites et des décisions de justice pénale bien plus graves que les simples sanctions sportives.

De plus, les commentaires injurieux, diffamatoires, etc. sur les Instances du Football ou sur les adversaires, les arbitres, etc. qui sont diffusés sur les réseaux sociaux et qui sont constitutifs de comportements répréhensibles sont passibles de sanctions disciplinaires.

Messieurs les Présidents, (tes), Dirigeants (tes), Éducateurs et joueurs, à la veille d'une saison nouvelle, nous vous demandons de poursuivre vos efforts sans aucun relâchement afin que ces violences disparaissent de nos terrains de football.

En conclusion de ce rapport, qu'il me soit permis d'adresser mes plus vifs remerciements aux membres de la Commission pour leur précieuse collaboration.

Le Président de la Commission

Xavier VELILLA